

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, P. BOULET, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, E. WERFELI.

Absents excusés :

E. MIGNON, C. MONIS-ARRAIOL, B. VIOLETTE

La séance est ouverte à 20 H 55.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de la création de trois emplois d'agents recenseurs non titulaires en application de la loi précitée pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020 pour faire face aux besoins occasionnels de recensement de la population.

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire CLAERHOUT/GOMETZ LA VILLE suite à une requête introductive en instance présentée par Monsieur CLAERHOUT contre la délibération du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme le 8 octobre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD

